

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2015

PROCES-VERBAL

PRESENTS : M. PERRAUD, Maire, M. VAREYON, Mme GUIGNOT, M. HARMEL, Mme COLLET, M. MATZ, Mme EMIN, M. SCHERER, Mme VOLAN, M.BOLITO, M. TOURNIER-BILLON, Mme REGLAIN, M. TEKBIKAK, M. DUPONT, M. VERDET, Mme ROMANET, Mme CHERIGIE, Mme LEVILLAIN, M. SIBOIS, Mme MANZONI, Mme REBAI-SOLTANI, M. PAITA, Mme GAMBA, M. FARIA, Mme CHOSSON (arrivée 18 H 29 avant le vote de la délibération n°1), M. MAIRE, Mme FERRI, M. MARTINEZ, Mme LOZACH (arrivée 19 H 05 pour le vote de la délibération n°14), Mme PIQUET.

EXCUSES : Mme CAILLON (pouvoir à M. HARMEL), M. VEILLE (pouvoir à M. FARIA), M. ARPIN (pouvoir à Mme FERRI), Mme YILMAZ. M. MATHON.

La séance est ouverte à 18 H 15 sous la présidence de Monsieur PERRAUD, Maire.

Madame Caroline MANZONI est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 28 septembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

"Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

2016 sera année olympique et ce sera l'occasion pour Rio de Janeiro d'intégrer le club très fermé des villes ayant organisé cet événement le plus regardé à travers le monde. La métropole brésilienne espère bien ainsi renforcer son image et augmenter sa notoriété, confortant ainsi la reconnaissance de son nouveau rôle de puissance émergente.

Mais les jeux ne sont pas venus à Rio. La ville est allée les chercher. Elle a, pour en arriver là, dû s'inscrire dans une compétition féroce, en éliminant une à une ses concurrentes, jusqu'à la dernière, la ville de Madrid. On se souvient encore de la bataille que se sont livrée les villes de Londres et Paris pour les J.O. de 2012, ce qui a permis aux anglais de marquer des points décisifs dans la compétition permanente, qui oppose les deux villes pour la place de première métropole européenne.

Il y a 10 ans, le site de Cadarache a décroché, dans le cadre d'une autre compétition, l'installation du projet ITER Ses retombées économiques sont évaluées à 2 milliards d'Euros sur 30 ans et il y a 8 000 emplois à la clef. Cette installation permet à la région Provence – Alpes – Côte d'Azur de renforcer sa position dominante en matière de territoire dédié à l'innovation et aux entreprises de haute technologie. C'est tout un territoire qui s'est mobilisé pour atteindre ce but, en s'imposant dans une compétition mondiale, au nez et à la barbe des japonais.

Les 16 et 17 juillet prochains, le département de l'Ain va accueillir la Grande boucle, troisième épreuve sportive du monde avec son milliard de téléspectateurs. Le parc des oiseaux et notre département vont alors connaître un gain de notoriété, assurant avec une efficience certaine la promotion touristique de nos territoires. Les retombées économiques sont incontestables et sont le fruit d'une implication locale menée par le Conseil départemental et son Président.

En tant qu'élus, nous participons activement à la compétition que se livrent les territoires, depuis les premiers actes de la décentralisation laquelle est le moteur de la compétitivité mondiale, nationale et locale. Il nous faut bien admettre que cette logique de concurrence implique l'existence explicite d'un « marché des territoires » sur lequel il nous faut défendre nos intérêts. Concrètement, nous devons aujourd'hui cultiver notre notoriété, rehausser notre attractivité, développer notre rayonnement pour accueillir des investisseurs séduits par toutes nos qualités. Faire d'Oyonnax, une cité rayonnante, dont le nom puisse être synonyme de développement, est la clef pour assurer le développement économique et donc l'emploi et la prospérité de ses habitants.

Car, l'attractivité d'une ville, c'est une dynamique ; c'est la résultante de la rencontre entre les qualités naturelles que possède un territoire et l'ambition que souhaitent lui donner ses habitants.

Et l'actualité toute récente montre que nous sommes nombreux à partager cette ambition. Je cite donc volontiers :

- *Le prix remis par l'association départementale de l'Ordre National du Mérite, dans les grands salons de la Préfecture, aux élèves de 6ème du collège Lumière pour leur action en faveur de la lecture.*
- *La soirée des trophées des entreprises qui a vu remettre 5 des 12 trophées à nos entrepreneurs locaux :*
 - *celui du chef d'entreprise de l'année au président de notre club phare l'USO rugby, M. Thierry EMIN,*
 - *le prix de l'innovation à M. Philippe BOULETTE-SCOLA,*
 - *le prix du développement durable à l'équipe de TRIVEO,*
 - *le prix de l'artisanat à la boucherie LARCON,*
 - *et enfin celui de la transmission d'entreprise aux repreneurs de BUATHIER, Messieurs MILLET et AUVACHEY.*

• *Et pour finir, cette magnifique journée d'élection de Miss Rhône-Alpes pour laquelle Valexpo a accueilli plus de 2000 personnes, donnant lieu à un reportage diffusé le lundi à 13 heures sur TF1.*

Nous avons des atouts et des potentiels, nous continuerons de les valoriser par notre politique volontariste et déterminée.

Et maintenant quelques informations sur les manifestations prévues sur le mois à venir :

- *Les réunions de quartiers se poursuivent :*
 - *Jeudi 5 novembre pour le quartier CASTELLION,*
 - *Mardi 17 novembre à GEILLES,*
 - *Mardi 24 novembre pour les quartiers la PLAINE / MERMOZ,*
 - *Jeudi 26 novembre à la FORGE.*
 - *Le nombre de personnes présentes à ces réunions nous conforte dans notre choix de proximité et de rencontre avec la population d'OYONNAX.*
- *Samedi 7 novembre, nous organiserons une collecte de papiers, pour sensibiliser de nouveau, nos concitoyens à la nécessité du tri sélectif.*
- *Samedi 7 et dimanche 8 novembre, venez nombreux à la Vente des Amis du Tiers Monde à Valexpo.*
- *Mercredi 11 novembre, la cérémonie est à 10 Heures et je vous attends tous pour rendre un bel hommage à nos Poilus et à tous ceux qui se sont battus pour la Liberté.*
- *Le week-end suivant, 14 et 15 novembre, sera, au gré de chacun :*
 - *Sportif, avec les 3 jours Rouge et Noir, à l'occasion du match de Coupe d'EUROPE, qui opposera l'USO à l'ULSTER, ou encore au boudrome, pour le challenge BERNARDI.*
 - *Gourmand, avec l'inauguration, vendredi soir, à 19 H, du salon des saveurs et des couleurs de NOEL,*
 - *Artistique, dans le même temps, avec le salon des amateurs d'arts, traditionnellement organisé par le ROTARY.*
- *Nous pensons aussi à notre jeunesse :*
 - *Les plus jeunes participeront, vendredi soir 20 novembre, au spectacle pour les droits de l'enfant, couplé avec le vernissage de l'expo.*
 - *Les étudiants à une soirée étudiante au Blue Night.*
- *Personne n'est oublié, car dimanche 22 novembre, ce sera à nos aînés d'apprécier leur spectacle de NOEL.*
- *Enfin, et je m'arrêterai là, vendredi 27 novembre, vous êtes tous invités, mes chers collègues, au repas du personnel, à VALEXPO.*

Qui maintenant, oserait dire qu'à OYONNAX, il ne se passe rien ?"

Abordons maintenant notre ordre du jour.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibérations en date du 28 mars 2014 et du 6 juillet 2015, il a pris les décisions suivantes :

SIGNATURE DE CONTRATS OU CONVENTIONS CONCLUS AVEC :

CULTURE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'ARGENTON-SUR-CREUSE pour le prêt de vêtements issus du musée de la Chemiserie et de l'élégance masculine dans le cadre de l'exposition temporaire du musée du Peigne « A fleur de peau : histoires textiles » à la salle Miklos du centre culturel Aragon du 2 octobre 2015 au 16 janvier 2016

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

MUSEE DE BOURGOIN JALLIEU pour le prêt d'œuvres d'arts dans le cadre de l'exposition temporaire du musée du Peigne « A fleur de peau : histoires textiles » à la salle Miklos du centre culturel Aragon du 2 octobre 2015 au 16 janvier 2016

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

REV&SENS pour l'affiliation du dispositif chèque culture du 25 septembre 2015 au 24 septembre 2016 reconductible par tacite reconduction

SARL ARTS ET SPECTACLES PRODUCTION pour la représentation du spectacle « Bled runner » le 3 février 2016 au centre culturel Aragon

Montant TTC

10 550.00 €

ASSOCIATION LA CURIEUSE pour la représentation du spectacle « LALALA NAPOLI » le 20 mai 2016 au centre culturel Aragon

Montant TTC

844.00 €

ASSOCIATION LA CURIEUSE pour la représentation du spectacle « SCOTT TAYLOR » le 20 mai 2016 au centre culturel Aragon

Montant TTC

844.00 €

LA COMPAGNIE DES PETITES HEURES pour la représentation du spectacle « Macbeth (the notes) » le 13 octobre 2015 au centre culturel Aragon

Montant TTC

5 342.70 €

ELODIE BALANDRAS pour l'animation d'un atelier d'animation autour des « Poulets guerriers » à la médiathèque le 30 octobre 2015

Montant TTC

249.00 €

LAURENCE TARDIEU pour la rencontre-dédicace à la médiathèque avec Laurence TARDIEU le 14 novembre 2015

Montant TTC

249.00 €

ENSEMBLE VOCAL DE LYON pour la présentation du Messie de Haendel et la conférence vidéo « A la découverte de la voix » le 9 septembre 2015 au petit théâtre du centre culturel Aragon

Montant TTC

200.00 €

ENSEMBLE HARMONIQUE DE BELLEGARDE pour un concert au grand théâtre du centre culturel Aragon le 4 octobre 2015

Montant TTC

360.00 €

DAVID HURTADO pour une démonstration de graffs à la bombe et animation d'un atelier avec les jeunes du skate-park dans le cadre de la séance de cinéma plein air le 20 août 2015

Montant TTC

126.40 €

ANIMATION

BANDAS CRESCENDO pour la représentation du spectacle « Vive le rugby » le 29 août 2015

Montant TTC

700.00 €

L'OUTIL pour la représentation du spectacle « Bon cirage, bon présage » le 13 septembre 2015 pour la fête de l'eau Montant TTC	800.00 €
LA COMPAGNIE ODALI pour la représentation du spectacle « Miss Liddl, chanson discount » le 13 septembre 2015 pour la fête de l'eau Montant TTC	532.00 €
SOCIETE MATHIEU GRANT pour la représentation du spectacle « Mathieu Grant – Magicien et mentaliste » le 13 septembre 2015 pour la fête de l'eau Montant TTC	800.00 €
SMARTFR LA NOUVELLE AVENTURE pour la représentation du spectacle « Pépé et Mémé ont la Grosse Tête » le 13 septembre 2015 pour la fête de l'eau Montant TTC	750.00 €
ASSOCIATION ART'VERNE PRODUCTIONS pour la représentation du spectacle « Lucie Etienne chante » à la maison de retraite « Le Tournant des Saisons » le 11 septembre 2015 pour la fête de l'eau Montant TTC	640.00 €
GRUPPO STORICO E SBANDIERATORI CITTA DI CASTIGLION FIORENTINO pour la représentation du spectacle « L'Europe à l'honneur » le 13 décembre 2015 pour un match de rugby Montant TTC	500.00 €
ASSOCIATION MERE DENY'S FAMILY pour la représentation du spectacle « Drum's de Noël » le 20 décembre 2015 pour les dimanches en fête Montant TTC	1 850.00 €
ASSOCIATION LE CRI DU MOUSTIQUE pour la représentation du spectacle « Les touffes qui frisent » à la maison de retraite la 11 décembre 2015 Montant TTC	640.00 €
ACUMULS pour un spectacle intitulé « Les musiciens de la forêt » le 13 septembre 2015 pour la fête de l'eau Montant TTC	1 350.00 €

SOCIAL

SAS PRODUCTION PARIS SPECTACLE pour la représentation du spectacle « Revue cabaret talon aiguille » et « Spectacle les années jeunesse » le 22 novembre 2015 à Valexpo Montant TTC	15 086.50 €
CAF DE L'AIN pour la convention d'objectifs et de financement du CLAE pour l'année 2015 Montant TTC	4 717.44 €

POLICE MUNICIPALE

GELLY MARINA pour la convention de la mise à disposition du chien de travail prénommé HAWAI MAC KHALAHANN'S pour la police municipale Montant TTC	A TITRE GRATUIT
GELLY MARINA pour la convention de la mise à disposition du chien de travail prénommé EIKO DES LOUPS SAINT BENOIT pour la police municipale Montant TTC	A TITRE GRATUIT

VALEXPO

ASSOCIATION SPORTIVE DORTAN LAVANCIA pour la location d'une salle à Valexpo pour l'organisation d'une réunion publique le 10 novembre 2015

Montant TTC 487.92 €

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX pour le prêt d'une salle à Valexpo pour l'organisation du « Week-end des animaux » les 5 et 6 décembre 2015

Montant TTC A TITRE GRATUIT

CLUB DES ACTIVITES SPORTIVES DES RETRAITES pour la location d'une salle à Valexpo pour l'organisation d'un repas dansant le 29 novembre 2015

Montant TTC 543.60 €

SASP OYONNAX RUGBY pour le prêt d'une salle à Valexpo pour l'organisation d'une soirée partenaire le 22 septembre 2015

Montant TTC 1 502.40 €

FONCIER

PROTECTAS pour le contrat d'assistance et de conseil pour la renégociation des contrats d'assurances du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2018

Montant maximum H.T 2 500 €

FINANCES

KPMG REGION RHONE ALPES pour le contrat pour mission d'analyses financières

Montant maximum HT 12 000 €

SERVICES TECHNIQUES

FEDERATION DE L'AIN POUR LA PECHE ET LA PROTECTION EN MILIEU AQUATIQUE pour la participation aux frais de pêche électrique de sauvetage avant travaux au parc de l'Oyonnalithe le 17 septembre 2015

Montant TTC 1 240.00 €

LA FORESTIERE pour mise à disposition de chalets en bois du 17 au 21 septembre 2015 pour l'organisation de la Forestière à l'Espace Loisirs d'Arbent

Montant TTC A TITRE GRATUIT

Fourniture de produits ménagers – MAPA n° 1305 - lot n° 12 : désinfection

Augmentation du montant maximum du marché de 1 200.00 € à 1 300.00 € HT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

LORRAINE FORMATION SECURITE INCENDIE pour formation vérificateur d'appareils extincteurs les 24 et 25 novembre 2015

Montant TTC 1 200.00 €

SERVICE LOCATION

Pupilles de l'Enseignement Public 01 pour avenant portant exonération de versement des charges (chauffage...) pour le local mis à disposition situé 31 rue Anatole France

Montant TTC A TITRE GRATUIT

SIGNATURE DE MARCHES SANS FORMALITE PREALABLE POUR :

VERDET PAYSAGE Création d'une aire de jeux parc Pinard – MAPA n° 1555 Lot n°1 : VRD et terrassements Montant HT	14 926.90 €
VERDET PAYSAGE Création d'une aire de jeux parc Pinard – MAPA n° 1555 Lot n° 2 : maçonnerie et enduit hydraulique Montant HT	9 512.50 €
SARL APY RHONE-ALPES QUALICITE Création d'une aire de jeux parc Pinard – MAPA n° 1555 Lot n° 3 : jeux, sol amortissant et mobilier urbain Montant HT	38 599.00 €
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE Prestations de représentation et de conseil juridique – MAPA n° 1552 Montant maximum HT	14 999.00 €
GRP TCHASSAGNE/YM ENTREPRISE Plantations dans la forêt communale – MAPA n° 1551 Montant HT	26 370.00 €
GRP AMC DIFFUSION-BRESSE PAYSAGE Parc de la peupleraie – Aménagement d'un parcours de jeux – MAPA n° 1554 Lot n° 1 : jeux Montant HT	15 324.00 €
SEGEX TRAVAUX ET SERVICES Requalification architecturale du centre commercial quartier de « La Forge » - MAPA n° 1536 Lot n° 1 : terrassements – aménagements extérieurs Montant HT	22 591.05 €
DESA Requalification architecturale du centre commercial quartier de « La Forge » - MAPA n° 1536 Lot n° 2 : serrurerie - verrerie Montant HT	54 489.80 €
BM ELECTRICITE Requalification architecturale du centre commercial quartier de « La Forge » - MAPA n° 1536 Lot n° 3 : électricité Montant HT	3 145.68 €
BONGLET Remplacement des habillages bois de la façade du cinéma Atmosphère – MAPA n° 1550 Montant HT	132 940.00 €
SICOM Fournitures de mobilier urbain (panneaux d'affichages libres, etc...) financé par la microsignalétique commerciale – MAPA n° 1549 Montant HT	32 400.00 €
01 BUREAUTIQUE Fourniture de 4 copieurs avec maintenance sur 5 ans pour la ville d'Oyonnax – MAPA n° 1548 Montant HT	17 825.00 €

GRP VAL TP/EUROVIA ETANCHEITE

Parc de l'Oyonnalithe – Reprise de l'étanchéité des étangs et aménagements périphériques –

MAPA n° 1553

Montant HT 118 045.80 €

INEO INFRACOM SNC

Modernisation du dispositif de vidéoprotection – MAPA n° 1556

Montant HT 54 931.59 €

LYRECO FRANCE

Fournitures de bureau – MAPA n° 1557

Montant maximum HT 20 000.00€

Madame FERRI demande le nombre d'inscrits pour le spectacle destiné au Noël des seniors.

Monsieur HARMEL répond qu'il y a 600 inscrits pour le spectacle et 800 pour le panier gourmand.

Madame FERRI relève que c'est la moitié du nombre de bénéficiaires de l'an dernier.

Monsieur HARMEL ajoute que des personnes continuent à se manifester ; celles intéressées par le spectacle sont acceptées, par contre pour le panier, il a fallu passer la commande au fournisseur et personne ne plus être ajouté.

Madame FERRI dit que cette nouvelle formule bénéficiera au final à moins de monde et qu'il est dommage que la population n'ait pas répondu.

Monsieur HARMEL explique que ce choix avait pour but de réunir les anciens pour recréer du lien et redonner un sens aux fêtes de Noël. Il ajoute que l'on sait qu'il faut toujours du temps pour mobiliser les anciens, raison pour laquelle une certaine souplesse a été adoptée ; une journée supplémentaire d'inscription a été organisée. Toutes les personnes qui souhaitent participer au spectacle seront acceptées. L'objectif pour l'an prochain est d'en convaincre davantage.

Le Maire fait remarquer à Madame FERRI qu'elle fait partie de la commission sociale, qui avait voté à l'unanimité.

Madame FERRI relève qu'elle n'a pas voté pour.

Monsieur HARMEL répond qu'elle était d'accord pour cette évolution mais que, dans le même temps, elle voulait conserver l'ancienne prestation, mais que forcément, la Ville a été obligée de faire un choix.

Madame FERRI admet que c'est un raccourci mais que ce n'est pas cette formule qu'elle avait utilisée.

- Le Conseil, **prend acte, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés**, du compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire.

1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS

Il est exposé au Conseil qu'une somme a été inscrite au budget primitif 2015 pour l'opération "Soutien Ecoles au cinéma", mais sans affectation. Il convient donc de modifier comme suit, le tableau des subventions pour en permettre le versement aux écoles participant à l'opération :

**65/6574/33 – SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES POUR "SOUTIEN ECOLES AU CINEMA"
ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 :**

1^{er} trimestre

OCCE Ain Coopérative scolaire Ecole de Veyziat : (27 élèves à 1,25€)	33,75 €
OCCE Ain Coopérative scolaire Ecole de la Forge : (45 élèves à 1,25€)	56,25 €
OCCE Ain Coopérative scolaire Ecole de l'Eglisette: (74 élèves à 1,25€)	92,50 €

2^{ème} trimestre

OCCE Ain Coopérative scolaire Ecole de Veyziat : (29 élèves à 1,25€)	36,25 €
OCCE Ain Coopérative scolaire Ecole de la Forge : (43 élèves à 1,25€)	53,75 €
OCCE Ain Coopérative scolaire Ecole de l'Eglisette: (67 élèves à 1,25€)	83,75 €

3^{ème} trimestre

OCCE Ain Coopérative scolaire Ecole de Veyziat : (22 élèves à 1,25€)	27,50 €
OCCE Ain Coopérative scolaire Ecole de la Forge : (41 élèves à 1,25€)	51,25 €
OCCE Ain Coopérative scolaire Ecole de l'Eglisette: (72 élèves à 1,25€)	90,00 €

TOTAL **525,00 €**

Une demande a été formulée par le Comité National du Souvenir de Verdun (CNSV) pour demander un soutien financier à la rénovation du Mémorial de Verdun qui rouvrira ses portes au public le 21 février 2016 après deux années de travaux de rénovation et qui marquera le centenaire de la Bataille de Verdun :

65/6574/024 – Subventions Fêtes et Cérémonies **500.00 €**

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :**

- Autorise le Maire à verser les subventions indiquées ci-dessus.

2 - PRODUITS IRRECOURABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR – VILLE, FORETS ET CINEMA ATMOSPHERE

Le Conseil est informé d'une demande du Trésorier Principal sollicitant l'admission en non-valeur des produits définis ci-après, dont il n'arrive pas à obtenir le recouvrement en raison de l'insolvabilité, de la disparition des débiteurs, des procédures collectives de liquidation judiciaire ou du montant inférieur au seuil de poursuite et sans qu'il n'ait été possible de se procurer leur adresse.

VILLE

ANNEES	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
TOTAL 1997	3 921.06 €	-	3 921.06 €
TOTAL 2004	132.86 €	-	132.86 €
TOTAL 2005	75.18 €	-	75.18 €
TOTAL 2006	702.57 €	-	702.57 €
TOTAL 2007	1 731.05 €	-	1 731.05 €
TOTAL 2008	810.16 €	-	810.16 €
TOTAL 2009	1 308.43 €	-	1 308.43 €
TOTAL 2010	1 020.60 €	-	1 020.60 €
TOTAL 2011	47.54 €	-	47.54 €
TOTAL 2012	188.55 €	-	188.55 €
TOTAL 2013	189.70 €	-	189.70 €
TOTAL 2014	1 367.79 €	-	1 367.79 €
TOTAL GENERAL VILLE	11 495.49 €	-	11 495.49 €

FORETS

ANNEES	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
TOTAL 1997	816.42 €	44.90	861.42 €
TOTAL GENERAL FORETS	816.42 €	44.90	861.42 €

ATMOSPHERE

ANNEES	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
TOTAL 2005	28.44 €	1.56	30.00 €
TOTAL 2008	106.17 €	5.83	112.00 €
TOTAL 2011	8.82 €	0.48	9.30 €
TOTAL GENERAL ATMOSPHERE	143.43 €	7.87	151.30 €

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

En raison de l'insolvabilité des intéressés ou de leur disparition, ou du montant inférieur au seuil de poursuite,

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés** :

- Décide l'admission en non valeur des créances irrécouvrables reprises ci-dessus dont décharge est donnée au Trésorier Principal.

3 - TARIFS 2016

Il est rappelé au Conseil que les tarifs municipaux sont régulièrement revalorisés pour tenir compte, a minima, de l'inflation.

Pour 2016, la Commission des Finances a souhaité que cette revalorisation soit égale au niveau de l'inflation constatée par l'INSEE, soit 1 % en moyenne et que les tarifs obtenus soient, chaque fois que cela est possible, arrondis.

Il est précisé enfin que les prestations ne sont pas remboursables.

Il est donc proposé au Conseil de se prononcer sur le catalogue des tarifs des prestations applicables au 1^{er} janvier 2016, annexé à la présente délibération.

Ce catalogue fera l'objet de mises à jour en fonction des prestations proposées.

Madame FERRI souhaite formuler quelques remarques, la première portant sur la location de salles de VALEXPO aux particuliers. Elle a relevé qu'un tarif était prévu pour les apéritifs de mariage et demande si la prestation ne pourrait pas être prévue pour d'autres moments de la vie, expliquant que lors des enterrements les familles ne trouvent pas toujours un lieu pour se rassembler et se recueillir à l'issue de la cérémonie. Elle demande un tarif spécifique car il n'y a rien autour des cimetières, hormis la salle des Carmes.

Le Maire répond que, dans ces circonstances particulières et vu le coût des funérailles, il ne souhaite pas charger davantage les familles ; il déclare que, lors des funérailles, la salle sera mise à disposition gratuitement pour les familles, à charge pour elles de contacter le secrétariat de mairie pour voir si elle est disponible et à condition qu'elle soit rendue propre. Il demande à Madame FERRI si cette réponse lui convient,

ce qu'elle confirme avec empressement. Madame FERRI poursuit ensuite à propos de la ludothèque qui propose un tarif pour l'emprunt de jeux et un autre pour l'utilisation sur place. Elle demande pourquoi cette dernière prestation n'est pas gratuite, arguant qu'à la bibliothèque la lecture sur place est gratuite. Elle ajoute que la gratuité pourrait inciter les jeunes parents à amener leurs enfants à la ludothèque.

Le Maire propose que Monsieur SCHERER inscrive cette question à l'ordre du jour de la prochaine commission des finances, question qui fera l'objet d'une nouvelle délibération car il n'est pas possible de répondre à cette demande directement en Conseil municipal.

Madame FERRI demande ensuite si les tickets restaurant ne pourraient pas être revalorisés car ils ne l'ont pas été depuis le début.

Le Maire précise qu'ils ont été mis en place en 2008.

Madame FERRI confirme qu'ils n'existaient pas avant mais que depuis 2008 ils n'ont fait l'objet d'aucune revalorisation.

Le Maire répond qu'elle connaît les restrictions en matière de dotations, que les temps sont durs pour tout le monde et qu'il n'y aura pas de revalorisation.

Madame FERRI revient ensuite sur une demande déjà formulée lors du précédent conseil, concernant l'occupation du domaine public. Elle demande une exonération pour les particuliers pour des interventions de courte durée, tel un déménagement.

Le Maire répond que la délibération a été votée en septembre dernier et qu'il n'est pas possible, un mois après, de revenir sur le sujet, d'autant que la Ville a besoin de recettes.

A la demande du Maire, le Directeur Général des Services confirme que cette prestation devrait rapporter 100 K€ à la Ville.

Madame FERRI insiste en disant que ce ne serait que pour les particuliers et que cela ne met pas en cause les 100 K€ évoqués.

Le Maire conclut le débat sur un mode plus léger en disant que depuis qu'il est tout petit, il entend parler des tarifs d'occupation du domaine public et rejette la demande.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :**

- Accepte les tarifs, ci-annexés, avec application au 1^{er} janvier 2016.

4 - EXONERATION DU PAIEMENT DE LA TEOM POUR 2016

Il est rappelé au Conseil que la Communauté de Communes Haut-Bugey (CCHB) a pris la compétence relative à l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés au 1^{er} janvier 2015. Une étude doit être menée sur le mode financement unique du service "Déchets ménagers" sur l'ensemble du territoire de la CCHB afin d'opter soit pour la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ou la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) avant le 15 octobre 2018. En attendant, il convient à chaque commune membre de la CCHB de continuer à exonérer certains industriels et commerçants qui se chargent eux-mêmes du transport de leurs déchets et n'utilisent pas le service intercommunal d'enlèvement des ordures ménagères.

Il est donc demandé, ainsi que le permet l'article 1521 – III.1 du Code Général des Impôts, de les exonérer du paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2016.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés** décide :

• D'accorder aux établissements industriels et commerciaux ci-dessous, qui n'utilisent pas le service intercommunal d'enlèvement des ordures ménagères, et sur présentation de justificatifs, l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2016 :

- CARREFOUR MARKET, 53 rue Brillat Savarin
- Carrosserie MICHEL, 3 rue Béranger
- METAL et PLASTIC, 30 rue François Rochaix – ZI Nord
- Etablissements FALQUET, 22 rue Jean Mermoz et dépôt rue des Cherolles à Veyziat
- MBF PLASTIQUES, 68 rue Castellion
- LUGAND MANAGEMENT pour BRICO 2, 2 & 4 cours de Verdun et 3 & 20 Impasse Golliat
- Garage CAPELLI, SCI de l'Ange, 178 rue Anatole France
- BERPIMEX, 82 rue Castellion
- SCI RINOUEST, Chemin Pré Matou, Parc Industriel Ouest
- Société PLASTIBETON, Parc Industriel Ouest, pour le dépôt situé rue de la Calatière, locataire de la SCI BI 02, 28 rue du Renon
- PAGANI DISTRIBUTION, 36 cours de Verdun
- Société CENTRAL GARAGE pour le garage PECLET, 5 cours de Verdun
- Cabinet PRUNIAUX Géomètre experts associés, 27 bis ter route de Marchon
- GEFCO Parc industriel Ouest, chemin de Prématou, Veyziat
- SAS SERDIPLAST, 31 cours de Verdun
- SA DECATHLON, 40 rue François Rochaix
- SCI IMMECO, pour les locaux loués à la Société JOUETS ECOIFFIER au 595 route d'Arfontaine, Parc Industriel Ouest à Veyziat.

- De préciser que cette exonération est valable pour l'année 2016 seulement et que la liste des établissements concernés sera affichée à la porte de la Mairie conformément à l'article 1521 – III.1 du Code Général des Impôts.

5 - DEPOT D'UN PERMIS DE DEMOLIR – ANCIENS BATIMENTS SERNAM

Il est rappelé au Conseil que la Ville est propriétaire des anciens bâtiments de la SERNAM, sis sur les parcelles cadastrées section AH numéros 774, 775, et 776.

Dans le cadre d'un futur projet d'aménagement, il va être procédé à la démolition des bâtiments situés sur la parcelle AH 775, constituant les derniers bâtiments à démolir sur le tènement susvisé.

Ces travaux sont soumis à autorisation d'urbanisme.

Monsieur MARTINEZ, à son tour, plaisante sur le fait qu'il entend parler de la SERNAM depuis qu'il est tout petit.

Le Maire constate qu'ils ont ainsi des points communs.

Monsieur MARTINEZ reprend en citant le rapport qui fait mention d'un futur projet d'aménagement.

Le Maire lui répond que rien ne sera fait pour le moment et que par correction vis-à-vis de la Commission, il demandera, le temps venu, à l'adjoint délégué à l'urbanisme de présenter le projet en priorité à la commission, respectant ainsi le mode de fonctionnement instauré.

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :**

- Autorise le Maire à déposer le permis de démolir pour le projet cité en objet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

6 - COUPE D'EMPRISE DE TAILLIS PAR L'ONF - PARCELLE 115

Le Conseil est informé que le projet de route forestière, parcelle 115 de la forêt communale d'OYONNAX nécessite une coupe d'emprise de taillis. Ce taillis, sous statut du régime forestier, sera délivré à la commune.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés** décide :

- De demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder, en 2015, au martelage de la coupe désignée ci-après ;
- De préciser la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER :

PARCELLES	Volume* estimé en m ³			Destination
	Résineux	Feuillus	Taillis	
115			212 m ³	Délivrance sur pied

* sauf mention contraire, les volumes sont en volumes tiges hors houppiers.

- De désigner, pour le partage sur pied des bois d'emprise, comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

- M. Michel MOREL
- M. Jean-Marc MATHIEU
- M. Jean-Louis JEUDY.

- De donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

7 - CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE A ARBENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION USO RUGBY

Il est exposé au Conseil que l'association USO RUGBY a pour projet la construction d'un centre d'entraînement couvert à MARCHON, sur la commune d'ARBENT, à proximité de son terrain d'entraînement actuel.

Ce centre, qui accueillera également le siège de l'association, sera implanté principalement sur des parcelles à l'origine propriété de la Communauté de Communes HAUT-BUGEY.

Néanmoins, ces parcelles n'étant pas suffisantes en largeur pour accueillir l'ensemble du projet, l'association USO RUGBY souhaiterait pouvoir disposer des terrains contigus, cadastrés section AM 21, 22 et 24, appartenant à la commune d'OYONNAX, d'une superficie totale de 6 361 m².

Au regard de l'intérêt du projet pour le territoire, il est proposé que ces terrains soient cédés à l'euro symbolique à l'association USO RUGBY, ce dernier étant un véritable catalyseur et vecteur de communication pour le territoire d'Oyonnax.

Vu l'estimation des Services des Domaines,

Vu l'avis émis par la Commission d'Urbanisme et des Travaux,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés** décide :

- De céder à l'association USO RUGBY, ou à toute autre personne morale pouvant se substituer à elle, les terrains référencés ci-dessus à l'euro symbolique ;

- De donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les formalités nécessitées par cette transaction et notamment signer l'acte correspondant, lequel sera rédigé par l'Etude PEROZ, COIFFARD, BEAUREGARD à OYONNAX ;

- De préciser que l'ensemble des frais afférents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser dès à présent, l'association USO RUGBY à prendre possession du terrain et à débiter les travaux de VRD et de terrassement mais également à déposer les demandes d'autorisation de travaux nécessaires à la réalisation de leur projet dans l'attente de la signature de l'acte de vente.

8 - ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA COMMUNE D'ECHALLON POUR LE CENTRE AERE D'ECHALLON

Il est exposé au Conseil que la Ville d'OYONNAX est propriétaire, sur le territoire de la commune d'ECHALLON, du terrain sur lequel est implanté le Centre Aéré d'ECHALLON.

Dans le cadre d'une future réhabilitation de ce site, mais également pour la pose de 2 kotas, la Ville d'OYONNAX souhaiterait pouvoir procéder à l'acquisition du terrain contigu appartenant à la commune d'ECHALLON, lequel est déjà mis à disposition du centre aéré pour ses activités extérieures.

Après négociation avec la municipalité d'ECHALLON, un accord a pu intervenir pour cette acquisition sous la forme d'un échange de terrain et sur la base d'un prix de 0,50 € le m².

La Commune d'ECHALLON céderait à la Ville d'OYONNAX les parcelles cadastrées section H2 n° 208p de 5 541 m² et n° 211p de 4 459 m², soit 10 000 m².

En contrepartie, la Ville d'OYONNAX céderait à la Commune d'ECHALLON, les parcelles cadastrées section H2 n209p de 760 m² et 210p de 299 m², soit une superficie totale de 1 059 m², nécessaire à l'élargissement d'un chemin communal.

Il en résulterait une soulte de 4 470,50 € (8 941 m² X 0.50 €) au profit de la Commune d'ECHALLON.

Vu l'avis des Services des Domaines,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Vu l'avis de la Commission d'Urbanisme et des travaux,

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés** décide :

- De procéder à l'échange de terrains précité avec la Commune d'ECHALLON moyennant une soulte à son profit de 4 470,50 € ;
- De donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les formalités nécessitées par cette transaction et notamment signer l'acte correspondant, lequel sera rédigé par Maître BEAUREGARD à OYONNAX ;
- De préciser que l'ensemble des frais afférents à cette transaction seront à la charge exclusive de la Ville d'OYONNAX (frais d'acte, de géomètre, de négociation....) y compris les éventuelles indemnités liées à l'éviction d'un locataire.

9 - ENQUETE PUBLIQUE SAS GROSFILLEX - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est exposé au Conseil que la SAS GROSFILLEX a déposé une demande d'autorisation, visée par le Code de l'Environnement – Livre 1 – titre 1^{er}, pour la régularisation administrative de son

établissement de production et de stockage d'articles en matière plastique, situé à ARBENT et l'extension des stockages extérieurs au sud de celui-ci.

Ce dossier est soumis à enquête publique, du 5 octobre 2015 au 6 novembre inclus, dans la Commune d'ARBENT.

Le territoire de la Commune d'OYONNAX étant compris dans le périmètre d'affichage de cette enquête, le Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article R.512.20 du Code de l'Environnement, est invité à formuler son avis sur ce dossier.

Vu l'avis de la Commission d'Urbanisme et des travaux,

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :**

- Formule un avis favorable sur ce dossier.

10 - DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTAINER DE STOCKAGE A LA BASE DE KAYAK DE LAVANCIA-EPERCY

Il est rappelé au Conseil que la Ville est propriétaire sur le territoire de la commune de LAVANCIA-EPERCY d'un tènement à usage de base de kayak.

Le club, qui occupe ce terrain, ne dispose que de peu de place pour stocker ses bateaux.

Aussi, un container de type maritime, de dimensions extérieures de L 6,06 m X 2,44 m X H 2,59 m, permettant de ranger environ 14 kayaks, va être installé.

Cette mise en place, compte tenu de la surface du container est soumise à déclaration préalable.

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :**

- Autorise le Maire à déposer la déclaration préalable pour le projet cité en objet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

11 - DEPOT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA MISE AUX NORMES DU SYSTEME DE DESENFUMAGE DU CENTRE CULTUREL ARAGON

Il est exposé au Conseil que, dans le cadre de sa politique d'amélioration des bâtiments communaux, il est envisagé de rendre plus performant le système de désenfumage du hall d'entrée du Centre Culturel Aragon.

Dès lors, une étude a été menée et des travaux vont être entrepris en ce sens.

Ces derniers doivent, préalablement à leur mise en œuvre, faire l'objet d'un dossier d'autorisation de travaux soumis aux sous-commissions départementales de sécurité et d'accessibilité.

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :**

- Autorise le Maire à déposer l'autorisation de travaux pour le projet cité en objet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

12- ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE A L'ANGLE DES RUES PASTEUR ET VOLTAIRE

Il est exposé au Conseil que la Société RCA RUBY CURIS ASSOCIES a décidé de mettre en vente son terrain cadastré sections AI n° 921 et 922, d'une superficie totale de 2 201 m² et en a proposé l'acquisition à la Ville d'OYONNAX.

Ce terrain, compte tenu de son emplacement stratégique, c'est-à-dire en plein cœur du centre-ville, pourrait représenter une réserve foncière de qualité pour la ville et lui permettre, dans les années futures, la concrétisation de nouveaux projets immobiliers.

Après transaction avec les propriétaires, un accord a pu intervenir au prix net de 230 000 €, prix conforme à l'estimation des Services des Domaines.

Monsieur MARTINEZ demande si cette acquisition d'un montant de 230 000 € nets vient en amont d'un nouveau projet immobilier sur lequel il souhaiterait des précisions.

Le Maire lui répond que ce n'est pas avec la SEMCODA, relevant qu'il pouvait s'en réjouir, que ce n'est pas non plus avec DYNACITE mais que ce sera le pendant de ce qui a été créé à l'angle des rues Pasteur et Jean-Baptiste Clément. Il précise que la Ville a acquis le terrain pour en faire un parc, à proximité de la résidence seniors, ajoutant que la réalisation sera assurée par les Services Techniques et que leur Directeur est missionné pour sortir un projet peu coûteux.

Vu l'avis des Services des Domaines,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Vu l'avis de la Commission d'Urbanisme et des travaux,

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés** décide :

- De procéder à l'acquisition du terrain précité appartenant à la Société RCA RUBY CURIS ASSOCIES, ou toute société ou personne pouvant se substituer à elle, moyennant un prix net de 230 000 € ;
- De donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les formalités nécessitées par cette transaction et notamment signer l'acte correspondant, lequel sera rédigé par Maître BEAUREGARD à OYONNAX pour la Ville d'OYONNAX et Maître Jacques SALICHON à LYON pour le vendeur ;
- De préciser que l'ensemble des frais afférents à cette transaction seront à la charge exclusive de la Ville d'OYONNAX y compris les éventuels frais d'éviction d'un locataire.

13 - AMENAGEMENT DU PARC NICOD AU NIVEAU DE L'ESPLANADE DU HAUT – DEMANDE SUBVENTION FNADT ET AUTRES FINANCEURS

Il est rappelé au Conseil que le Parc René NICOD fait partie intégrante de l'histoire de la Ville d'OYONNAX. En effet, ce parc, poumon vert de la ville, est le lieu le plus symbolique de l'histoire des Maquisards et abrite un monument aux morts dédié à la mémoire des combattants morts au cours des trois dernières guerres. Par ailleurs, le monument aux morts, situé à l'une des entrées du parc, est le deuxième du département, par son volume, après celui du Val d'Enfer à CERDON. En outre, une fresque financée par le mécénat de 200 particuliers, associations et entreprises, représentant le défilé des Maquisards du 11 novembre 1943, a vu le jour en 2013 pour que ce devoir de mémoire demeure à jamais d'actualité.

C'est dans le cadre d'un tourisme culturel et historique que l'aménagement du parc René Nicod prend tout son sens. Le parc René Nicod doit être un lieu touristique afin de rendre hommage, d'honorer et de rappeler quotidiennement les fondements de notre socle commun : la liberté, l'égalité et la fraternité.

Mais, la vocation du parc va bien au-delà de cette seule dimension historique et citoyenne ; il endosse une fonction utilitaire et récréative, une fonction de loisirs et de découverte, et une fonction plus touristique. Départ du sentier de promenade de la Sarsouille, il sera également traversé par la Voie Verte, en cours d'aménagement le long du Lange, qui doit traverser plusieurs communes dont OYONNAX pour amener, naturellement et tranquillement, ses utilisateurs vers des sites naturels tout autant remarquables qu'historiques.

Cet aménagement rentre dans le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Commissariat à l'Aménagement du Massif du Jura.

Les travaux consistent en :

- La rénovation du monument aux morts ;
- La rénovation de la fontaine ;
- La rénovation de l'ensemble du mobilier urbain et des revêtements de voirie.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet se décompose ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant H.T	En %
Travaux et études	704 170 €	AUTOFINANCEMENT	472 920 €	67 %
		MASSIF DU JURA	105 625 €	15 %
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	105 625 €	15 %
		RESERVE PARLEMENTAIRE	20 000 €	3 %
		TOTAL	704 170 €	100 %

Le Maire précise qu'il a rencontré le Commissaire du Massif du Jura, qui a confirmé le versement d'une subvention que, d'autre part, lors de la conférence territoriale, le Président du Conseil Départemental a également validé son concours et qu'enfin la réserve parlementaire est considérée comme acquise.

Il ajoute que le projet sera présenté, préalablement au Conseil qui le validera, à la Commission d'urbanisme.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :**

- Autorise le Maire à solliciter une subvention pour l'aménagement du parc René Nicod, au niveau de l'esplanade du haut, auprès du Commissariat à l'Aménagement au Massif du Jura, à hauteur de 15 %, et auprès de tout autre financeur et notamment à la Communauté de Communes Haut-Bugey, au taux le plus élevé possible.

14 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY

Le Conseil est informé que, conformément aux dispositions de l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est tenu de communiquer le rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté de Communes Haut-Bugey, en séance publique.

Ce rapport annuel récapitule l'ensemble des actions conduites et réalisées par l'institution communautaire, au titre de l'année 2014, dans les domaines :

- Du développement économique ;
- De la promotion et de l'aménagement du territoire ;
- De la protection de la ressource en eau et de la valorisation des déchets ;
- De la voirie et des réseaux ;
- Des transports, de l'action sociale ;
- Des sports, loisirs et du développement touristique ;
- Des politiques contractuelles.

Il comprend également des indications en valeur absolue, comme en pourcentage, du coût des différents domaines de compétences répertoriés, et à l'intérieur de ceux-ci, du coût des actions en elles-mêmes.

Le Maire, en tant que Vice-Président à l'Economie de la CCHB fait une présentation de l'action économique, qu'il rappelle relative à l'année 2014.

"L'économie reste au cœur des interventions de la CCHB, dont le service Economie et Emploi est le référent pour tous les acteurs économiques du bassin. Les équipes ont travaillé sur une centaine de projets.

Projets structurants pour le territoire :

OBJECTIFS : CREER OU OPTIMISER DES ORGANISATIONS.

Exemples d'intervention :

- *Contribution à la finalisation de la plateforme technologique S2P (Smart Plastics Products), pour transférer aux entreprises de la plasturgie la technologie de la plastronique ;*
- *Accompagnement de la création de TRIVEO (recyclage des plastiques) ;*
- *Contribution à la création de la maison des étudiants, pour accompagner la formation en alternance ;*
- *Développement de la filière bois et implantation locale d'un pôle de compétitivité bois, avec évolution attendue vers une convergence entre les filières plasturgie et bois. Des discussions sont en cours avec XYLOFUTUR, pôle de compétitivité de BORDEAUX qui pourrait, si un accord est trouvé, fusionner avec notre pôle de compétitivité.*
 - *Soutien financier à la replantation des forêts en lien avec d'autres collectivités (plateau bellegardien et plateau d'Hauteville) ;*
 - *Collaboration au Schéma de développement économique 2014/2016 du CD 01 pour soutenir l'économie départementale ;*
 - *Participation aux travaux de rédaction de la Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisation Intelligente (SRI-SI) en lien avec le Conseil Régional. Ce document soumis à la Commission européenne vise à soutenir l'effort d'innovation et d'investissement des PME rhônalpines. La CCHB a participé aux différentes réunions permettant la prise en compte des contraintes de la filière plasturgiste haut-bugiste, sur les axes "Procédés avancés" et "matériaux avancés".*

Attractivité / marketing territorial :

La CCHB contribue, en lien avec d'autres organismes (Mission Economique de l'Ain / ERAI (Entreprise Rhône-Alpes Internationale) en 2014, chambres de commerce), à assurer le rayonnement du bassin et à en assurer l'attractivité.

Réalisation de zones industrielles :

- *2 réhabilitations de friches : Z.I. la Tuilerie à Arbent et La Bellignite à Bellignat ;*
- *ZAX TECN'O BUGEY à Nurieux-Volognat ;*
- *Z.I. MOIX à Izernore (en phase d'études).*

Gestion et commercialisation de foncier industriel :

Pour une gestion harmonieuse, rationnelle et durable des ressources foncières.

18 sollicitations de foncier d'entreprises en 2014, essentiellement pour faire face à un besoin de développement d'entreprises.

Accompagnement des entreprises :

- *200 rendez-vous, qui, pour la majeure partie, ont permis un recueil d'informations.*
- *Assistance opérationnelle : Ressources humaines – Accompagnement recherche et développement – Recherche immobilière.*
- *Détection d'aides publiques (700 000 € de soutien public ont ainsi pu être apportés aux entreprises).*

Soutien à la création / reprise d'entreprises – montage de projets :

- *Depuis octobre 2012, une Plateforme d'Initiative Locale (PFIL), est animée par Centre Ain Initiative.*
- *Contribution : 2 € par habitant du Haut-Bugey, soit 120 000 € par an, dont 0.90 € pour abonder le prêt d'honneur.*
- *En 2014, 26 projets ont été financés par ce dispositif, ce qui a permis la consolidation de 51 emplois.*
- *Plus de 2 millions d'€ de concours bancaires ont pu être mobilisés, ce qui n'aurait pu être possible sans l'effet levier apporté par la plateforme qui a vu ses engagements multipliés par 10.*

Prospection pour l'implantation d'entreprises :

Objectif : régénérer le tissu économique en accompagnant des entreprises extérieures dans leur projet d'implantation dans le bassin. Pour détecter ces projets, la CCHB s'appuie sur des partenariats et participe activement à des salons à portée nationale, voire internationale.

Cela s'est traduit par un accompagnement renforcé auprès de 8 entreprises du bassin.

Actions en faveur de l'emploi/formation :

Conventionnement avec la Région d'un Contrat Territorial Emploi-Formation sur la zone Haut-Bugey, Pays bellegardien et Pays de Gex.

- *Action expérimentale de l'ADSEA (association de sauvegarde de l'enfant à l'adulte) à destination des jeunes illettrés : 1 journée de chantier + 2 jours de remise à niveau avec possibilité d'entrée/sortie permanente.*

Budget 65 000 € (financement 53 K€ Région et 12 K€ CUCS).

15 jeunes ont ainsi fait l'objet d'un accompagnement soutenu.

- *INSERFOOT, en lien avec le PVFC, pour éduquer les jeunes au bien-vivre ensemble dans la société et pour les aider à s'insérer dans la société et la vie professionnelle.*

Budget : 36 000 € (financement 25 K€ Région et 11 K€ CUCS).

- *REBONDIR : action pour remobiliser les chômeurs longue durée. 8 personnes ont pu retrouver un emploi.*

Budget : 8 000 € (financement Région).

- *SECURISE'RA : action portée par la Région pour favoriser la démarche ressources humaines au sein des entreprises du bassin.*

Il s'agit d'une démarche volontaire des entreprises qui souhaitent se faire accompagner dans leur projet d'organisation en ressources humaines.

Formation / accompagnement basés sur des actions collectives et individuelles.

Valorisation des parcs industriels :

La CCHB assurant l'entretien des parcs industriels, elle conventionne avec les communes qui accueillent ces parcs et mettent à disposition leurs agents pour en assurer l'entretien. 8 communes concernées pour 236 529 € : OYONNAX – MONTREAL LA CLUSE – ARBENT – BEARD – BELLIGNAT – DORTAN – GROISSIAT – MARTIGNAT.

- Politique de rachat des friches industrielles pour viabilisation et réhabilitation:

- LAPERRIERE-GAGET à ARBENT

Dépollution de 10 000 m², désamiantage et déconstruction d'un bâtiment.

- La BELLIGNITE à BELLIGNAT

Dépollution de 47 530 m² de terrain, dont 13 620 m² de bâtiments à désamianter et déconstruire. Ce tènement est en voie d'acquisition.

- Projet de création de nouvelles zones d'activités :

- ZAC de NURIEUX : reprise du projet engagé par la Commune de NURIEUX avant la fusion des communautés de communes.

Acquisitions foncières engagées pour réaliser une zone de 11 hectares.

- Soutien au site Plasturgie de l'INSA de LYON.

Le Syndicat Mixte du PEP apporte son soutien à l'INSA de LYON pour financer une navette scolaire entre les établissements de LYON et BELLIGNAT."

Le Maire fait ensuite un point sur l'action de la CCHB en matière d'emploi, qui porte, par contre sur l'année 2015, la Communauté de Communes ne proposant pas en 2014 ces événements nouveaux.

"En 2015 :

- Organisation de 3 rendez-vous de l'emploi (MAILLAT, ZERNORE, NANTUA),
- Maîtrise d'œuvre du SOFEO (avec une refonte du salon).

Bilan des rendez-vous de l'emploi :

- A chaque fois environ 25 entreprises présentes (soit 3 X 25 entreprises),
- 580 demandeurs d'emplois ont visité ces forums. Pratiquement autant d'hommes que de femmes. Les plus de 46 ans sont bien représentés, par contre les moins de 26 ans sont légèrement moins nombreux.

- Au 22 oct 2015 : 52 recrutements.
- Quasiment 10% des visiteurs, soit 1 visiteur sur 10 est reparti avec un emploi.
- Les entreprises se sont toujours dites satisfaites de ces rencontres.
- La satisfaction des demandeurs d'emploi augmente de forum en forum (82% des visiteurs satisfaits sur le dernier forum).

SOFEO, en 2015 :

- Sous maîtrise d'œuvre CCHB.
- Mutation importante par rapport aux années passées, qui séduit les jeunes et l'Education Nationale.
- Environ 4000 visiteurs et un pari gagné sur les offres de stages et d'apprentissage.
- 105 stands de démonstration métier, 56 stands de formation, 74 stands de recrutement.
- Présence de grandes écoles : universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce...
- Partenariat réussi avec les territoires voisins.

- Participation des plus grosses entreprises de la vallée, du Jura et du pays bellegardien (MGI COUTIER, GRAND-PERRET, SMOBY, l'Hôpital du Haut-Bugey, PROMENS, PERNOUD, BILLION, MIHB, EMIN LEYDIER ...) qui ont proposé plus de 400 offres d'emploi.
- 160 recrutements se sont concrétisés.
- Coût :
- 51 000 € de charges externes : stands, communication, transport...
- 35 000 € de frais internes (Valexpo, salaires...)."

Madame GUIGNOT présente ensuite une synthèse du rapport de la CCHB sur les autres points d'intervention de la collectivité :

"BUDGET CCHB

Budget principal : Investissement 10,8 millions dépenses - Fonctionnement 38,6 millions.

Les budgets annexes :

Maison des Entreprises 188 378 €, Immobilier Industriel 58 300 €, Eau potable 254 612 €, Assainissement 2689 750 €, Centre de stockage des déchets 1 130 738 €, Ordures ménagères 611 232 €, CDDRA (Contrat de développement durable Rhône-Alpes 296 648 €.

PROMOTION DU TERRITOIRE

Identité graphique : Renouvellement de la charte graphique CCHB et PLASTICS VALLEE.

Le tour de France : Critérium du Dauphiné et arrivée du Tour de France à Oyonnax : CCHB 120 000 € et 63 000 € de fonctionnement pour 1200 000 € de retombées économiques sur le territoire.

Les trophées de l'entreprises de l'Ain : Chaque année des entreprises du Haut-Bugey sont mises à l'honneur. En 2014 : MIHB, SERRAND et GROSFILLEY. La CCHB est intervenue à hauteur de 12 000€ pour achat d'espace.

CCHB partenaire majeur de l'USO rugby : en 2014, 336 000 € pour les panneaux LED, présence sur écran géant, fond d'interview, parrainages et prestations de services.

Autres achats d'espace : 85 000 € TTC.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Application du droit des sols : le service a instruit les actes d'urbanisme de 19 communes (certificats d'urbanisme, permis d'aménager, de construire, de démolir et déclarations préalables) 1280 en 2014 contre 1412 en 2013.

Foncier : Acquisitions foncières et immobilières 235 420 € dont 148 506 € et 148 500 € au titre du droit de préemption pour Arbent et Oyonnax.

Droit de préemption : la comcom est compétente en matière de droit de préemption sur ZU ou Z à U sur 24 des 37 communes (PLU et POS)

Nombre de DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) pour les 8 communes CCO :
2011 : 420 – 2012 : 341 – 2013 : 381 – 2014 : 356

Habitat : c'est un dossier important car la commune d'Oyonnax est particulièrement concernée :

- *PLH Programme Local de l'Habitat, programme d'aides attribuées aux communes et aux bailleurs sociaux pour la déconstruction et la réhabilitation des immeubles anciens. 168 000 € pour déconstruction subventionnés en 2014 et 50 000 € pour réhabilitation de logements sociaux.*
- *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) : prévoit des aides pour propriétaires modestes ou très modestes et propriétaires bailleurs pour améliorer les conditions énergétiques de leur logement et la qualité de la réhabilitation.*
- *Opération façades en place jusqu'à fin 2017 pour permettre à certaines rues de retrouver un visage plus attractif (26 dossiers en 2013 et 47 en 2014).*

Transfert de la compétence Plan local d'urbanisme : en 2014, phase préparatoire au lancement de la procédure pour faire lien avec la procédure de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : échanges et information des communes et la commission sur la forme que pourra prendre le futur PLUi-H.

Poursuite de l'élaboration du SCOT Haut-Bugey lancé en 2012. 8 réunions pour la commission.

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Compétence en eau potable : la CCHB reprend les compétences des ex-EPCI. L'année 2014 a été consacrée aux études préalables à l'extension de cette compétence "production, adduction et stockage de l'eau".

Eau potable : en 2014; la CCHB a produit 3 133 792 m³. Part intercommunale du prix de l'eau facturé à l'utilisateur CCO : 0.36/m³

Compétence assainissement : comme pour l'eau, la CCHB reprend les compétences des ex-EPCI 2014. Des études préalables à l'extension de cette compétence sont intervenues sur tout le territoire CCHB.

Assainissement : Part intercommunale : 1.25€ /m³ comprenant le coût et le traitement du transport des eaux usées. Montant des prestations et entretien des ouvrages d'assainissement et d'épuration : 1 961 704 €.

VALORISATION DES DECHETS

En 2014, traitement seul à Oyonnax . La collecte est encore assurée par la ville.

Les déchetteries : Veyziat et Izernore.

Pour Veyziat :

- *68 420 usagers l'ont fréquentée et apporté 5 513 tonnes de déchets dont 1 439 T déchets verts.*
 - *37 T déchets spéciaux recueillis (huile, peinture solvant)*
 - *270 T déchets d'équipement électriques (frigos etc...)*
- Taux de valorisation de 76 %.*

Recycleries : en partenariat avec l'entreprise d'insertion SOLIDAIRE, 2 accueils recycleries sont en place. Les objets susceptibles d'être réutilisés sont collectés par le personnel de cette entreprise puis acheminés dans leurs ateliers pour être réparés et vendus via leur magasin. Toute l'année, mêmes horaires que la déchetterie. La CCHB verse 52 000€ par an à SOLIDAIRE pour ce service et c'est 108 T d'objets ainsi détournés et réemployés.

VOIRIE ET RESEAUX

Après la fusion, la compétence voirie de la CCHB concerne uniquement la création, l'aménagement et l'entretien des carrefours d'entrée de ZI, ZAC d'intérêt communautaire de l'ex-CCO et voirie d'intérêt communautaire de l'ex-CCMB.

Pour Oyonnax : 120 400€ pour l'aménagement du Cours de Verdun.
+ 5 600 € pour Charix/Apremont et 500 000 € pour Montréal La Cluse.

Aire d'accueil des gens du voyage : court séjour à Bellignat et grand passage à Brion.

Aménagement et réfection des parcs industriels de ZA en Faurianne à Béard Géovreissiat.

TRANSPORTS

Transports urbains : le coût global est en progression en 2014 avec 1 779 000 € et une aide financière du Conseil Général de 214 628 € pour les transports scolaires. Ceci représente 672 964 voyageurs. Le service DUOBUS est confié à KEOLIS OYONNAX par une DSP. Leur parc de véhicules comprend 7 autobus dont 6 équipés de rampe pour PMR et 3 véhicules de réserve. Le réseau urbain est très utilisé par les jeunes.

La CCHB gère également le transport urbain à la demande sur le secteur des Monts Berthiand et le transport scolaire pour aller au gymnase d'Izernore.

ACTION SOCIALE

La CCHB soutient le **CLIC** (centre local d'information et de coordination) pour l'accueil et l'information des personnes âgées. Le coût a été de 35 000 € en 2104.

Portage des repas : Pour les Monts Berthiand pour les plus de 65 ans, 8 560 repas ont été livrés pour un coût de service de 15 153 €. Pour les années à venir, le service s'étendra à l'ensemble des 37 communes.

Restos du cœur : les locaux rue Mermoz à Oyonnax ont été pris en charge par la CCHB. Une subvention de 15 000 € a été octroyée pour 2014.

Politique de la ville : L'Etat, les communautés de communes et les communes s'engagent sur un projet de territoire par le biais d'un contrat de ville : OYONNAX- La Plaine / la Forge et BELLIGNAT – Pré des Saules – Veille active au Planet à ARBENT – NANTUA Mont Cornet et MONTREAL – Jacques Cartier.

IRM : une IRM est installée depuis mi novembre 2014.

Deux maisons de santé : Nantua et Saint-Martin du Fresne.

SPORTS ET LOISIRS

Des investissements importants ont été faits pour améliorer les équipements sportifs : complexe sportif intercommunal nord, complexe sud, gymnase des collèges et stade Mathon. Une étude de rénovation été conduite pour le golf.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Accompagnement à la création de l'office de tourisme Haut-Bugey.
Démarrage de l'élaboration d'une stratégie touristique Haut-Bugey.
Gestion des équipements touristiques existants.

*Un nouveau projet pour le camping des Gorges de l'Oignin.
Un plan de partenariat pour la retenue de Moux,
Un comité de gestion pour le site naturel classé de Nantua,
L'aménagement de la RD74 de Nantua,
Le sentier de la Sémine à Orvaz, les glaciers de Sylans, le Marais des Lèches.*

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la CCHB porte le CDDRA (contrat de développement durable Rhône-Alpes) et le PSADER (projet stratégique agricole et développement rural).

Le CLD (conseil local de développement) représente la société civile dans la mise en œuvre du CDDRA et du PSADER."

Cette présentation terminée, Madame FERRI demande la parole pour faire quelques remarques.

Elle relève que c'est la première année de fonctionnement avec la nouvelle organisation des territoires, organisation qui va voir un transfert de compétences, dont le transfert économique à la Région. Elle demande quel va être le rôle de la CCHB en matière économique.

Madame GUIGNOT répond que cela résulte de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui décentralise à la Région la compétence économique qui, elle-même, la renvoie vers les intercommunalités,

et les départements – ajoute le Maire.

Madame GUIGNOT dit que la réponse sera connue le 13 décembre, à l'issue des élections régionales.

Madame FERRI demande ensuite ce qu'il en est de la gestion des autres compétences à la CCHB. Elle se dit inquiète pour les ordures ménagères et l'eau. Elle souhaiterait que ces dossiers restent dans le giron des services publics, au service de la population et ne fassent pas l'objet d'une délégation, ajoutant que l'on voit le résultat sur la gestion de l'eau. Selon elle, ce serait plus pertinent et moins onéreux. Elle conclut sur le sujet en disant qu'il appartient aux élus de veiller à cette question.

Elle en vient ensuite à l'IRM qui a coûté 1 M€ à la CCHB. Elle s'interroge sur le fait que cet outil, financé totalement par des deniers publics soit utilisé à 80 % pour des consultations privées.

Le Maire revient sur l'historique de l'installation de l'IRM, rappelant qu'à son arrivée, en 2008, le dossier avait été présenté pour une recherche de financements et rejeté par les instances de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Un dossier complet a été représenté ; il a été validé, sans que cela ne vaille confirmation d'implantation car OYONNAX était alors en compétition avec FLEYRIAT. Il rappelle que le centre hospitalier d'OYONNAX a connu des difficultés financières importantes et que le nouveau directeur et les agents ont largement œuvré pour le remettre à flot. Sans cette IRM, l'établissement serait moins performant, ce dispositif permettant une détection beaucoup plus pointue et plus fiable que les radios et le scanner.

Madame FERRI dit qu'elle ne remet nullement en cause son installation ; elle conteste simplement l'utilisation de fonds publics pour un fonctionnement à 80 % privé. Elle aurait seulement souhaité que les usagers puissent en profiter en consultation publique et sans surcoût.

Monsieur SCHERER intervient pour expliquer que la première tentative, entièrement publique, avait été retoquée. L'objectif est de maintenir un service à la population. L'expérience a démontré qu'un fonctionnement au sein d'une entité privée était plus souple, en raison d'une réglementation du travail différente. Le seuil d'amortissement est de 25 à 30 IRM par jour ; la gestion privée permet d'en réaliser une quarantaine et d'obtenir un rendez-vous sous 15 jours. Il précise, en outre, que deux plages publiques sont accessibles à l'ensemble de la population.

Monsieur MARTINEZ revient sur une question posée lors d'un récent Conseil communautaire au cours duquel Monsieur VAREYON a demandé au Président l'avancement du projet de "l'ex-futur siège" ou du "futur-ex-siège" de la CCHB et le report des travaux, parfaitement assumé par le Président DEGUERRY. Monsieur MARTINEZ souligne que le vote a remporté l'unanimité, y compris les voix des 3 vice-présidents oyonnaxiens, Monsieur MATZ, Madame GUIGNOT et le Maire représenté puisqu'il était absent. Il demande au Maire s'il aurait réellement voté pour le report des travaux, alors que ceux-ci seraient bienvenus pour la revitalisation du centre ville.

Le Maire répond qu'il ne souhaite pas s'expliquer sur un dossier concernant le siège de la CCHB autrement que devant le conseil communautaire. Concernant l'attractivité du centre ville, il déclare à Monsieur MARTINEZ qu'il a dû le voir se transformer, avec le quartier Croix-Rousse, la résidence seniors et d'autres immeubles SEMCODA. Il ajoute que d'ici quelques mois, il y aura un autre point de revitalisation du centre ville d'OYONNAX. Il poursuit en disant que, pendant son rare temps libre le week-end, il se promène dans d'autres villes du département et quand il voit ce qu'il s'y passe il est content car à OYONNAX, la ville change. Il considère que la critique perpétuelle ne contribuera pas à faire rayonner OYONNAX et ajoute, puisque Monsieur MARTINEZ était également présent au forum économique, qu'il n'a pas dû écouter ce qui concernait le département.

Monsieur MARTINEZ répond que ce n'était pas sa question mais qu'apparemment c'est la réponse du Maire.

Le Maire confirme qu'il s'en tiendra là.

Le Conseil, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :

- Déclare avoir pris connaissance du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes Haut-Bugey ;
- Précise que ce rapport est mis à disposition du public.

15 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LES SERVICES D'UN PROGRAMMISTE

Il est rappelé au Conseil que le bâtiment du Centre Culturel Aragon est un élément majeur pour la diffusion et le rayonnement de la culture. Toutefois son organisation et sa conception répondent aux besoins de son époque et les utilisateurs du bâtiment font état de son inadaptation aux problématiques modernes. Afin de pouvoir soumettre aux maîtres d'œuvre un programme répondant aux besoins des utilisateurs du bâtiment, la Ville d'OYONNAX a décidé de s'adjoindre les services d'un programmiste.

Par avis d'appel public à la concurrence, envoyé le 4 juin 2015, et publié au BOAMP du 5 juin 2015, une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée afin de permettre l'attribution du marché. La date limite de dépôt des offres a été fixée au 15 juillet 2015 à 16 heures.

A la suite de l'examen des candidatures et des offres reçues, la commission d'appel d'offres, réunie le 21 septembre 2015, propose de retenir l'offre qu'elle a jugée économiquement la plus avantageuse, à savoir celle du groupement FILIGRANE PROGRAMMATION – NOVADES, pour un montant de 50 580 € HT.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Vu l'avis émis par la Commission d'Appel d'offres,

Le Conseil, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés décide :

- D'attribuer le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, telle que proposée par la commission d'appel d'offres ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération ;
- De dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits des budgets 2015 et suivants, section d'investissement.

16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 4 NOVEMBRE 2015

Il est exposé au Conseil qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

Ce tableau est modifié en cas de besoin pour permettre les ajustements nécessaires liés aux divers mouvements de personnel, aux avancements de grades et promotions internes.

Madame FERRI dit au Maire qu'elle connaît son attachement au service rendu à la population, mais qu'il faut du personnel qui puisse le rendre. Elle constate que de 520 en 2008, le nombre d'agents est tombé à 404, admettant néanmoins qu'un certain nombre a été transféré à la CCHB.

Le Maire confirme qu'effectivement 39 agents ont été transférés.

Madame FERRI reprend qu'au vu de cette diminution et sans remplacement des départs en retraite, point de divergence avec le Maire, elle considère que la ville ne sera pas en mesure d'apporter un service satisfaisant à la population.

Le Maire répond qu'il faut composer avec la loi NOTRe,

interrompu par Madame FERRI qui refuse de tout mettre sur le compte de cette loi.

Le Maire reprend qu'avec les transferts de compétences et des dotations en baisse, il ne sait pas faire. Malgré la baisse d'effectifs, il demande à Madame FERRI de constater que le service à la population ne s'est pas dégradé.

Madame FERRI acquiesce, relevant que cela est dû à la compétence des agents qui font du bon travail.

Le Maire dit s'être rendu dans d'autres collectivités de la couronne lyonnaise, où il a constaté une dégradation du service public, mais il redit qu'à OYONNAX, grâce à l'action des directeurs et responsables de service qu'il salue pour le travail effectué, ce n'est pas le cas. Il met en avant notamment le travail réalisé par le service des espaces verts au cimetière, et ceci non seulement pour le jour de TOUSSAINT, mais tout au long de l'année et rend hommage au directeur des services techniques et à ses agents. Il dit être fier des agents de la ville.

Madame FERRI confirme qu'elle dit la même chose mais en constatant qu'ils sont de moins en moins nombreux.

Le Maire dit que si la Ville veut continuer à investir, l'équipe municipale, toutes tendances politiques confondues, sera obligée de réduire les frais de fonctionnement. Il évoque le coût de la réhabilitation du gymnase Jean Moulin (700 K€) et la rénovation de l'école Jeanjacquot (1.2 M€), qui n'auraient pu être réalisés sans cela. Le Maire confirme que les départs en retraite, sauf pour des postes jugés indispensables, ne seront pas remplacés. Il demande à Madame FERRI de patienter jusqu'en 2020, date à laquelle il lui laissera les clés de la mairie !

Vu l'avis du comité technique en date du 3 novembre 2015,

Il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs à la date du 4 novembre 2015, comme suit :

CREATION DE GRADES

- Agent de maîtrise principal : 1 poste à temps complet,
- Brigadier : 1 poste à temps complet,
- Adjoint animation principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet,

SUPPRESSION DE GRADES

- Adjoint administratif de 1^{ère} classe : 8 postes à temps complet,
- Adjoint administratif de 2^{ème} classe : 6 postes à temps complet,
- Technicien principal de 1^{ère} classe : 4 postes à temps complet,
- Technicien principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet,
- Technicien : 1 poste à temps complet,
- Agent de maîtrise : 7 postes à temps complet,
- Adjoint technique de 1^{ère} classe : 2 postes à temps complet,
- Adjoint technique de 2^{ème} classe : 7 postes à temps complet,
- Bibliothécaire : 1 poste à temps complet,
- Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe : 2 postes à temps complet,²
- Gardien de police : 2 postes à temps complet,
- Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe : 3 postes à temps complet,
- ATSEM de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet,
- Apprenti : 2 postes à temps complet,
- Contrat unique d'insertion (CUI) : 2 postes à temps complet,
- Contrat unique d'insertion (CUI) : 17 postes à temps non complet,
- Médecin : 1 poste à temps non complet
- Conducteur d'opérations : 1 poste à temps complet

Grades	Caté- gorie	Effectifs permanents		Effectifs pourvus	
		TC	TNC	TC	TNC
EMPLOIS FONCTIONNELS					
DGS	A	1	0	1	0
DGST	A	0	0	0	0
DGA	A	2	0	1	0
Total effectifs permanents emplois fonctionnels	3	3	0	2	0
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	3	0	1	0
Attaché	A	14	0	12	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	4	0	3	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	0	2	0
Rédacteur	B	5	0	4	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	10	0	10	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	14	0	14	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	10	1	8	1
Adjoint administratif de 2ème classe	C	26	3	24	1

Total effectifs permanents filière administrative	92	88	4	78	2
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur Principal	A	4	0	3	0
Ingénieur	A	4	0	4	0
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	0	0
Technicien principal de 2ème classe	B	4	0	3	0
Technicien	B	3	0	2	0
Agent de maîtrise principal	C	11	0	11	0
Agent de maîtrise	C	12	0	10	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	18	0	15	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	38	0	34	0
Adjoint technique de 1ère classe	C	15	0	12	0
Adjoint technique de 2ème classe	C	108	18	104	16
Total effectifs permanents filière technique	236	218	18	198	16
FILIERE CULTURELLE					
Conservateur du patrimoine	A	1	0	1	0
Bibliothécaire	A	1	0	1	0
Attaché de conservation	A	2	0	2	0
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2	0	1	0
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	2	0	2	0
Assistant de conservation	B	1	0	0	0
Adjoint principal du patrimoine 1ère classe	C	2	0	1	0
Adjoint principal du patrimoine 2ème classe	C	1	0	0	0
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	2	0	2	0
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	7	2	6	1
Directeur Etabl. Enseignement Artistique 2ème classe	A	1	0	1	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	4	0	4	0
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	8	2	6	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	20	3	18	3
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	5	2	4	0
Assistant d'enseignement artistique	B	5	5	3	4
Total effectifs permanents filière culturelle	78	64	14	52	9
FILIERE SECURITE					
Brigadier chef principal	C	5	0	3	0
Brigadier de police	C	5	0	4	0
Gardien de police	C	8	0	6	0
Total effectifs permanents filière sécurité	18	18	0	13	0
FILIERE ANIMATION					
Animateur principal de 1ère classe	B	1	1	1	0
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	0	0
Animateur	B	5	1	5	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	c	1	0	1	0
Adjoint d'animation de 1ère classe	C	1	0	0	0
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	12	53	12	47

Total effectifs permanents filière animation	77	21	56	19	47
FILIERE MEDICO SOCIALE					
Cadre de santé	A	1	0	1	0
Educateur de jeunes enfants principal	B	1	0	1	0
Educateur de jeunes enfants	B	1	0	0	0
Auxiliaire de puér. principal 2ème classe	C	4	0	3	0
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	2	0	1	0
ATSEM Principal de 1ère classe	C	1	0	0	0
ATSEM Principal de 2ème classe	C	11	0	9	0
ATSEM de 1ere classe	C	8	0	6	0
Total effectifs permanents filière médico sociale	29	29	0	21	0
FILIERE SPORTIVE					
Conseiller des APS	A	0	0	0	0
Educateur principal de 1ère classe	B	6	0	5	0
Educateur principal de 2ème classe	B	2	0	0	0
Educateur	B	4	0	3	0
Total effectifs permanents filière sportive	12	12	0	8	0
EMPLOIS SPECIFIQUES					
Directeur de cabinet		1	0	1	0
Emploi de Cabinet		1	0	1	0
Chargé mission politique ville/éducation		1	0	1	0
Médiateur social (adulte relais)		2	0	1	0
Apprentis		4	0	2	0
Contrat Unique d'Insertion		6	2	2	0
Contrat Avenir		5	2	5	0
Total effectifs permanents emplois spécifiques	24	20	4	13	0

TOTAL GENERAL	TOTAL	TC	TNC
EFFECTIFS PERMANENTS	569	473	96
EFFECTIFS POURVUS	478	404	74

Il est précisé que les postes prévus pour les effectifs permanents des titulaires peuvent être pourvus par des non titulaires dans le cas où le recrutement d'un titulaire serait infructueux.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil, **à sa majorité, par 31 voix pour et 2 contre (Mme FERRI – M. ARPIN) :**

- Approuve la modification du tableau des effectifs en date du 4 novembre 2015, comme ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois sont inscrits aux budgets 2015 et suivants.

17 - ATTRIBUTION DE LOGEMENTS DE FONCTION

Il est exposé au Conseil que, conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée, relative à la fonction publique territoriale et au décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut-être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées aux fonctions des agents.

Un logement de fonction peut être attribué après avis du comité technique :

POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Ce dispositif est réservé aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité.

Cette concession comporte la gratuité du logement nu, conformément à l'article R.2124-67 du CGPP.

Toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations ainsi que la taxe d'habitation....) sont acquittées par l'agent.

POUR OCCUPATION PRECAIRE AVEC ASTREINTE

Ce dispositif est réservé aux agents tenus d'accomplir un service d'astreinte et qui ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement pour nécessité absolue de service.

Chaque concession de logement est octroyée à titre onéreux (50 % de la valeur locative).

Toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations ainsi que la taxe d'habitation....) sont acquittées par l'agent.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés** décide :

- De fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune comme suit :

CONCESSION DE LOGEMENT POUR NECESSITE ABSOLUE SERVICE :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Gardien de la salle omnisports	Pour des raisons de sécurité liées à la localisation du site en zone urbaine sensible
Gardien du CLSH Saint Exupéry	Pour des raisons de sécurité liées à la localisation du site en zone urbaine sensible
Gardien du Centre culturel Aragon	Pour des raisons de sécurité liées à la localisation du site en zone urbaine sensible
Gardien de VALEXPO	Pour des raisons de sécurité liées à la localisation du site en zone urbaine sensible
Gardien de la maison des sociétés	Pour des raisons de sécurité liées aux nombreuses associations fréquentant le site

CONCESSION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC ASTREINTE :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
DGS commune de 20 000 à 40 000 hbts	Emploi fonctionnel
DGSA commune de 20 000 à 40 000 hbts	Emploi fonctionnel
Gardien de la mairie	Interventions en dehors du temps de travail
Responsable régie technique	Interventions en dehors du temps de travail
Gardien du cimetière	Pour des raisons de sécurité liées à l'isolement du site
Médiateur social	Astreinte semaine et week-end sur les quartiers sensibles
Responsable technique de l'ensemble des écoles	Interventions en dehors du temps de travail

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

18 - MANDAT SPECIAL POUR UN ELU EN DEPLACEMENT AU JAPON

Il est expliqué au Conseil que la ville d'OYONNAX, avec son statut de ville centre de la PLASTICS VALLEE, a été témoin d'échanges économiques entre les industriels de la ville de TSU au Japon et ceux de la PLASTICS VALLEE.

Au cours de ces rencontres, une amitié s'est forgée et ainsi, en parallèle de ces échanges économiques, l'envie d'imaginer d'autres coopérations entre nos deux villes a vu le jour.

Dans ce contexte, et suite aux 4 visites que les entrepreneurs japonais nous ont rendues, une délégation d'entreprises de la PLASTICS VALLEE va se rendre au Japon. Il est souhaitable pour la ville

qu'un élu accompagne celle-ci, avec pour perspective d'inscrire notre ville dans une dynamique d'échanges internationaux.

Il est demandé au Conseil de donner à un élu, mandat spécial afin de s'y rendre.

Monsieur MARTINEZ demande le coût de cette opération, les raisons pour lesquelles la dépense n'est pas prise en charge par la communauté de communes qui détient la compétence économique et enfin la nécessité d'une telle dépense en temps de crise.

Le Maire demande à Monsieur TOURNIER BILLON d'expliquer les raisons pour lesquelles on lui a donné mandat pour représenter la Ville.

Monsieur TOURNIER BILLON répond sur la question du coût, précisant que les frais seront compris entre 3 000 et 4 000 €, ce qui est inférieur de 1 500 € aux coûts engagés par les autres membres de la mission. Monsieur TOURNIER BILLON explique qu'il a choisi des hôtels moins onéreux, qu'il est reparti un jour plus tôt (à 0 H 30) pour qu'il y ait une nuit de moins à l'hôtel. Il expose ensuite que la Ville d'OYONNAX se doit d'être leader sur ce dossier, car c'est à la Ville que s'adresse la municipalité de TSU et que c'est la marque "OYONNAX" qui est reconnue chez eux. Le but de ce déplacement était de répondre aux quatre précédentes visites de la délégation japonaise, qui doit d'ailleurs revenir au mois de décembre. L'objectif est de négocier un jumelage économique, fondamental pour les entreprises du bassin qui ne doivent pas se regarder le nombril mais voir plus loin, à l'international. Pour lever toute ambiguïté, il ajoute que faire du tourisme seul, sans sa famille, ne l'intéresse absolument pas et que son entreprise n'a aucun bénéfice à retirer d'un tel déplacement dans la mesure où il a visité des entreprises technologiques, telles PANASONIC et SANYO, qui n'ont aucun lien avec son métier. Il explique qu'il y a eu une visite avec le Maire de TSU, une demi-heure de télévision, pour un programme qui retracera la visite des oyonnaxiens et une interview avec la presse, pour parution dans un magazine tiré à 3.5 millions d'exemplaires.

Le Maire poursuit en revenant sur le forum économique de l'Ain de la veille, auquel était présent Monsieur MARTINEZ, et qui a fait la part belle à l'international.

Monsieur MARTINEZ partage cette orientation mais redit qu'il serait plus pertinent que la prise en charge soit faite par la CCHB.

Le Maire répond que les japonais sont venus quatre fois, qu'ils ont dû rencontrer le Président de la CCHB, mais que c'est avec la Ville d'OYONNAX qu'ils souhaitent mettre en place ce jumelage économique. Il les a orientés vers la CCHB mais ils ont réaffirmé leur choix de traiter en direct avec la Ville. Il précise que lors de la dernière visite, il avait invité le Président de la CCHB et les membres de la commission économique, concluant qu'il ne peut jouer les marieurs.

Monsieur MARTINEZ demande la date du déplacement.

Le Maire répond qu'il a déjà eu lieu.

Monsieur TOURNIER BILLON confirme qu'il est rentré samedi, avant-veille du Conseil, qu'il a avancé les frais et qu'il espère que Monsieur MARTINEZ votera favorablement pour qu'il puisse être remboursé, arguant de manière plus sérieuse, que symboliquement, il est important qu'il y ait unanimité sur ce vote. Il renouvelle que la marque "OYONNAX" est celle qui est retenue par les Japonais et que le Japon est un partenaire important au niveau mondial.

Le Maire explique l'attachement de la Ville de TSU, qui compte 250 000 habitants, à OYONNAX par le fait qu'elle a été à moitié détruite par les bombardements américains pendant la seconde guerre mondiale, ce qui les rapproche de l'histoire du 11 novembre à OYONNAX.

Monsieur MARTINEZ demande que soit prochainement projeté un diaporama sur les grands moments de cette visite, "en échange d'un vote pour".

Monsieur TOURNIER BILLON confirme avoir, sur son téléphone, un article de presse relatant le déplacement, mais en japonais ! Il ajoute que PLASTIPOLIS et les entreprises locales se sont dits très satisfaits de cette visite.

Monsieur MARTINEZ considère néanmoins que c'est bizarre de voter pour quelque chose qui est déjà passé, mais admet que ce n'est pas très important.

Monsieur TOURNIER BILLON le remercie et l'invite à venir rencontrer la délégation japonaise en décembre prochain.

Le Maire confirme qu'il sera invité.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés**, Monsieur TOURNIER BILLON n'ayant pas pris part au vote, décide :

- D'accepter de donner mandat spécial à Monsieur TOURNIER BILLON, conseiller délégué ;
- D'autoriser le remboursement des frais engagés lors de ce déplacement ;
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

19 - CONTRAT DE VILLE - SUBVENTIONS DE LA PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2015
--

Il est rappelé au Conseil qu'il a été décidé de poursuivre les actions en faveur de la politique de la ville dans le cadre du Contrat de Ville 2015/2020.

Les actions ont été arrêtées par décision du Comité de Pilotage du 14 octobre 2015.

Il a été décidé lors de ce comité de pilotage, en ce qui concerne la Ville d'OYONNAX :

FINANCEMENTS CONTRAT DE VILLE DE LA VILLE D'OYONNAX VERS LES ASSOCIATIONS

Porteur du projet	Intitulé de l'action	Objectifs de l'action	Financement CV de la ville vers les associations
ADSEA	Action expérimentale Jeunes Oyonnax	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer les compétences de base, les savoir être, les savoir faire des jeunes de 16-25 ans, repérés par les acteurs du territoire comme relevant d'une problématique langagière. Raccrocher ces jeunes dans des dispositifs de droit commun, de l'emploi et de la formation, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.	5 000,00 €

<p style="text-align: center;">GRETA VAL BUGHEY LEMAN</p>	<p style="text-align: center;">Formation O.S. Plasturgie - Français Langue Etrangère</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Progresser en langue française l'oral et à l'écrit. • Acquérir les bases du vocabulaire technique utilisé dans les ateliers de plasturgie pour permettre l'adaptation au poste de travail. • Améliorer sa pratique de la langue de façon à échanger dans des situations courantes professionnelles. • S'identifier parmi les collaborateurs internes et externes de l'entreprise. • Enrichir son lexique professionnel afin de rédiger et de comprendre une consigne industrielle. • Pouvoir intégrer une formation industrielle. 	<p style="text-align: center;">2 750,00 €</p>
TOTAL			7 750,00 €

Vu le procès-verbal du Comité de Pilotage du Contrat de ville d'OYONNAX en date du 14 octobre 2015,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité des conseillers présents ou représentés** décide :

- D'adopter la programmation complémentaire du Contrat de Ville 2015 ;
- De verser les subventions de la commune d'OYONNAX conformément au tableau de programmation à hauteur de 7 750 € ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au versement des subventions du Contrat de Ville.

20 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE SIGNE AVEC LA CAF DE L'AIN

Le Conseil est informé que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), signé en 2011, entre la Ville et la CAF de l'Ain, est arrivé à échéance le 31 décembre 2014. La prestation de service Enfance Jeunesse de la CAF liée au CEJ vient atténuer les coûts de la Ville à hauteur de 55% des dépenses plafonnées.

Ce contrat d'objectif et de financement a permis à la commune de développer les actions suivantes :

- La crèche collective ;
- Le Relais assistants maternels (RAM) ;
- La ludothèque ;
- Le centre de loisirs associé à l'école (CLAé) ;
- Le centre de loisirs du centre social ouest (ACSO) ;
- Le centre de loisirs du centre social est (Alfa 3A).

L'année 2015 est donc une année de renouvellement du prochain CEJ pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018. Dans ce nouveau contrat, toutes les actions précédemment inscrites sont reconduites.

L'enveloppe financière mobilisée par la CAF pour accompagner ces actions est de 763 908 € pour les quatre années du contrat.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés décide :

- D'accepter les modalités de versement de la Prestation de service Enfance Jeunesse liée au Contrat Enfance Jeunesse ;
- D'autoriser le Maire à signer le nouveau contrat Enfance Jeunesse 2015/2018.

21 - ANNEE 2015 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS INITIATIVES LOCALES

Le Conseil est informé que suite à la création d'un Fonds Initiatives Locales, il convient de délibérer sur les demandes de subventions suivantes :

ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION OCTROYÉE
Association Mosaïque	Goûter de Noël du CAQO (Comité d'Animation des quartiers d'OYONNAX)	1 500,00 €
Collège Ampère	D'OYONNAX à VERDUN, la célébration du Centenaire	1 500,00 €

Vu l'avis favorable du jury FIL en date du 14 octobre 2015,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés décide :

- D'autoriser le Maire à verser l'aide financière sous forme d'une bourse aux bénéficiaires désignés ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire à signer chaque convention correspondant à la mise en œuvre du Fonds Initiatives Locales pour chacune des actions ci-dessus ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la Ville pour l'année 2015.

22 - REMBOURSEMENT TRIMESTRIEL DES COURS DE DANSE CLASSIQUE

Il est exposé au Conseil la nécessité de procéder à un remboursement des cours de danse classique du premier trimestre de la saison 2015/2016.

Aucun candidat ne s'étant manifesté pour répondre à la demande de remplacement du professeur de danse classique, absente depuis la rentrée, il a été impossible de dispenser les cours pour lesquels les familles ont payé une inscription.

Le contrat du professeur en question arrivant à terme, il est offert à la Ville la possibilité de procéder à un nouveau recrutement. Le poste devrait être pourvu pour la rentrée de janvier 2016.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés décide :

- De rembourser les familles concernées d'un montant calculé au prorata du temps des cours non dispensés en fonction du tarif applicable à chacun.

Les questions portées à l'ordre du jour sont épuisées. Le Maire donne la parole à Monsieur MARTINEZ en réponse à sa demande formulée par mail le 30 octobre dernier. Monsieur MARTINEZ fait la déclaration suivante :

" Depuis deux conseils municipaux vous abordez avec humour la question si importante des élections régionales du 6 et 13 décembre.

Je rappelle les enjeux majeurs de cette élection qui brillera à coup sûr par son taux d'abstention. Auvergne-Rhône-Alpes présente un PIB de plus de 225 milliards d'euros, soit 11,4 % de la richesse nationale, pour une population de plus de 7,5 millions d'habitants. De par la décentralisation qui va concentrer le pouvoir politique et économique, Lyon deviendra la capitale de cette grosse collectivité territoriale. Elle sera aussi la 2^{ème} région pour la superficie (69 711 km²) juste derrière Midi-Pyrénées (72 724 km²).

Dans l'Ain, les listes comprendront 18 candidats.

Samedi, vous avez reçu Laurent WAUQUIEZ et Eienne BLANC, têtes de liste d'union des Républicains et de l'UDI et du Modem.

Monsieur le Maire, l'enjeu de la région est majeur pour le développement et la vitalité économique de notre territoire. Nous sommes la deuxième ville, la première force économique du premier département industriel de France.

Vos postes cumulés, votre expérience, voudraient que vous soyez un acteur politique important et décideur.

Des adjoints ici présents étaient candidats à la candidature pour figurer sur cette liste. Pourtant vous n'avez soutenu personne publiquement. Nous devons comprendre : Pas de prise de position.

Il n'y a pas de neutralité en politique. La neutralité en politique est une position à part entière. Surtout quand elle dessert sa propre équipe, celles et ceux qui se sacrifient au quotidien pour vous, au détriment, ou à la cause ! d'un candidat extérieur.

Ma question est simple : Pourquoi ne pas avoir pris position publiquement ? "

Le Maire répond à Monsieur MARTINEZ qu'il sait parfaitement que son étiquette politique est UDI, que dans la Municipalité il a un adjoint UDI et un adjoint Les Républicains, ainsi que des conseillers également candidats, lui-même et Georges ARPIN ainsi que son ancien adjoint Alexandre TACHDJIAN. Il confirme qu'il le sait, puisqu'il a signé l'attestation permettant l'inscription pour faire acte de candidature. Il expose que s'il avait soutenu Madame GUIGNOT, Monsieur VAREYON n'aurait pas apprécié, et aurait pu lui reprocher de l'avoir soutenue, et inversement. C'est pour cette raison qu'il a choisi de rester neutre, rappelant que ce n'était pas lui qui avait pris la décision. Il dit n'avoir aucun pouvoir sur Laurent WAUQUIER pour l'influencer sur les candidats à porter sur sa liste. Il dit assumer son rôle politique qui est d'accompagner les politiques mais en aucun cas de prendre parti ni pour Anne-Marie GUIGNOT ni pour Jacques VAREYON. Il dit avoir beaucoup de respect pour tous les candidats, même s'ils ne sont pas toujours d'accords. Monsieur ARPIN sera tête de liste et en tant que collègue au sein du Conseil, il n'a rien à reprocher ni à Georges ARPIN, ni à Julien MARTINEZ, ni à Anne-Marie GUIGNOT, ni à Jacques VAREYON.

Monsieur VAREYON dit que le sujet n'est pas là, qu'il comprend le Maire,

Interrompu par Madame FERRI qui déclare que ce débat n'a rien à faire au Conseil Municipal, que c'est une histoire entre eux, ajoutant qu'ils font partie de la même famille politique et que cela n'a rien à faire au Conseil.

Le Maire déclare être "droit dans ses bottes" et maintient sa position d'avoir refusé de prendre parti pour les uns ou pour les autres. On ne connaît pas encore ce soir le candidat qui sera retenu ; il y en a plusieurs et il ne sait donc pas le sort qui sera réservé à Madame GUIGNOT et à Monsieur VAREYON. Il sait seulement que Monsieur ARPIN est tête de liste. Il met simplement en garde sur les tentatives de division et invite chacun à prendre ses responsabilités.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire souhaite une bonne soirée à tous et lève la séance à 20 H 08.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Caroline MANZONI

Michel PERRAUD